



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 2 septembre 2025 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, mesdames et messieurs les conseillers-ères Jocelyn Blondin, Alicia Lacasse-Brunet et Denis Girouard.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Laurent Léveillé, directeur des communications, cabinet et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Richard Kouamé, directeur, Finances, Hugues Lachance, coordonnateur de projets, Urbanisme et développement durable, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Rachel Rivard, cheffe de services, Communications, Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer et Frédéric Vandal, directeur, Transition écologique.

CP20250902-P1

PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

Introduction par monsieur Christian Tanguay. Présentation par monsieur Hugues Lachance, accompagné de monsieur Frédéric Vandal.

L'objectif de la présentation est de présenter le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et son plan d'action.

Plan de la présentation :

1. Mise en contexte;
2. La démarche;
3. Engagement de conservation;
4. Stratégie de conservation + plan d'action;
5. Échéancier.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin mentionne que le plan n'est pas seulement théorique, que des actions concrètes seront intégrées au SAD, il en résume les grandes lignes.

Madame la conseillère Anik Des Marais souligne les travaux réalisés. Elle demande quelles seront les prochaines étapes, suivant le dépôt au ministère de l'Environnement. Monsieur Lachance explique comment sera appliquée la protection sur les terrains privés. Quant aux outils réglementaires, le PIIA viendra appuyer la démarche. Le ministère de l'Environnement devra consulter plus fréquemment la Ville, avant émission de certificats. Madame Des Marais demande aussi des précisions sur la priorisation des dossiers, afin de nous permettre de mieux connaître notre territoire. Monsieur Lachance confirme que telle est la volonté, un des enjeux étant la pression exercée sur la Ville, avec explications et exemples. Le volet « connaissances » permettra une meilleure planification et une meilleure prévisibilité. Madame Des Marais souhaite que la connaissance des milieux des développements immobiliers à venir soit priorisée.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne que les milieux humides de la Ville seront protégés dans la forêt Boucher et demande pourquoi la même protection ne sera pas faite dans la forêt Deschênes. Monsieur Lachance mentionne que des vérifications seront faites à cet effet et que des corrections pourront être faites, si requises, suite à un changement de zonage. En réponse à un autre questionnement de madame Murray, monsieur Lachance explique les enjeux juridiques possibles, relativement aux milieux naturels au sens large ayant un impact écologique. Concernant la forêt Deschênes, monsieur Vandal mentionne que des travaux sont en cours pour préciser le statut des différents terrains.

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis soulève un élément relatif à l’item 8.2 du plan d’action, mentionnant qu’il pourrait être intéressant d’ajouter le Service de l’interaction citoyenne à différentes actions, en complément du Service des communications.

Concernant les éléments présentés à la page 30, monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne que le secteur de Buckingham est le seul où il n’y a pas d’engagement de protection. Il se questionne à savoir pourquoi le bassin versant de la rivière du Lièvre n’a pas été priorisé. Monsieur Lachance donne des précisions sur les protections visées, suivant certains éléments légaux et le zonage en place.

Monsieur le conseiller Marc Bureau demande plus de détails sur le délai de réalisation de certaines actions (ex. : 7.3 – étude de faisabilité). Monsieur Lachance explique que les plans d’action de la Ville sont normalement sur cinq ans et que le PRMHH est d’une durée de 10 ans. Il fait mention des critères ayant permis d’établir les échéanciers, notamment en ce qui a trait à la disponibilité des ressources. Monsieur Bureau demande si les services ont maintenant accès à toutes les données requises. Monsieur Lachance mentionne que la connaissance suivra dans le cadre des différentes actions.

Madame Lacasse-Brunet apprécie les suivis à venir, relativement au plan présenté. Le plan d’action est une particularité de Gatineau, non obligatoire, qui nous permettra de mieux rencontrer les objectifs de la Ville et permettre la présentation de demandes de subventions. Monsieur Lachance précise que le plan d’action est obligatoire, non facultatif, et confirme que des subventions pourraient être disponibles. Les travaux pourraient éventuellement mener à un Plan de gestion des milieux naturels.

Monsieur Sabourin demande comment les organisations externes pourraient recevoir des subventions. Monsieur Vandal explique comment peuvent être demandées/attribuées les subventions, variation d’un programme à l’autre. La participation de la municipalité est habituellement requise.

Madame la conseillère Anik Des Marais adresse un questionnement relatif au secteur des Allumetières, quant à la priorisation. Monsieur Vandal mentionne qu’il y a un travail de planification important dans l’ouest, considérant le projet de Tramway. Il ajoute que des discussions ont lieu entre les différents services concernés.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette remercie les équipes ayant travaillé sur le plan présenté. Elle souhaite valider que l’adoption du PRMHH permettra de donner un statut à 93 % des milieux humides de la Ville. Monsieur Lachance confirme cet élément, avec certaines précisions. En réponse à une autre question de madame la mairesse, monsieur Lachance mentionne que l’adoption du PRMHH permettra d’avoir accès à différentes sources de financement. Madame la mairesse salue la démarche, considérant les connaissances acquises. Les équipes de la Ville seront conscientisées aux enjeux.

Le dossier sera soumis à la prochaine séance du conseil municipal pour adoption.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenues les 27 février, 27 mars, 24 avril et 29 mai 2025 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 7 avril 2025

Fin du comité plénier public à 11 h.

M^e Véronique Denis
Greffière
Service du greffe